

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

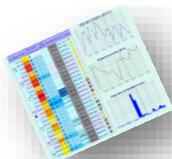


## METEO

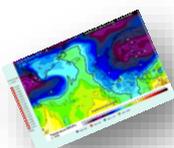
Il a fait froid cette semaine ! C'est au-dessus d'une ligne Combeaufontaine / Héricourt qu'il a fait le plus froid avec 3 nuits au-dessous de -10°C. Les minima enregistrés sont de l'ordre de -14°C.

La semaine à venir va se réchauffer, des températures printanières sont annoncées pour le week-end prochain. Les 15 jours à venir semblent plutôt secs.

[Pluie et températures Gray](#)



[Modèles](#)



[Prévisions saisonnières](#)



## 2021 – pluviométrie et températures

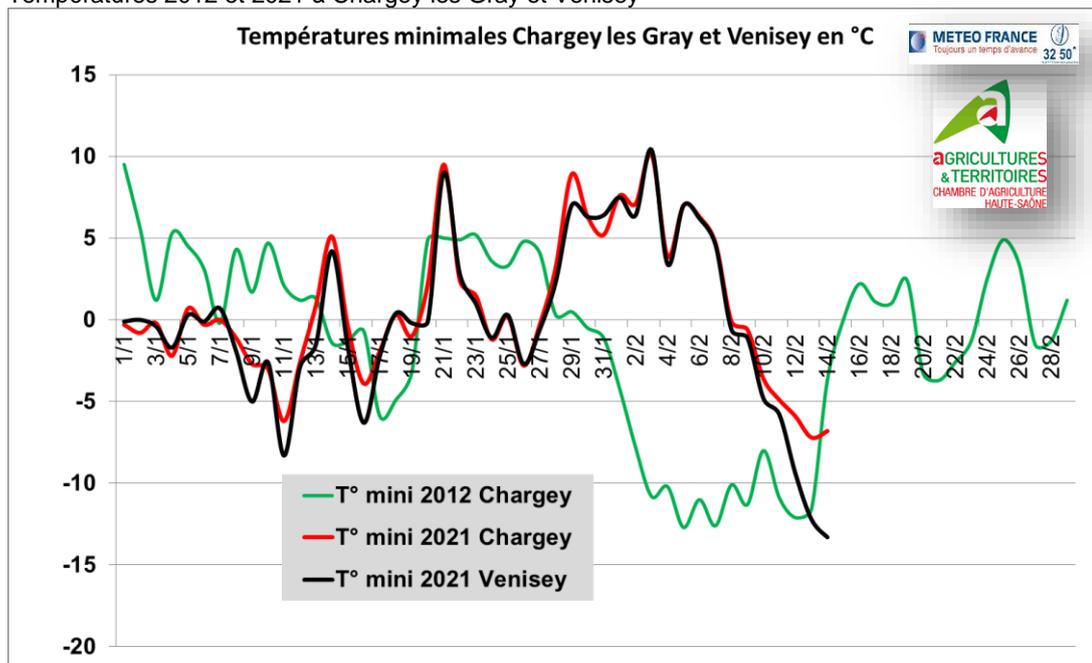


2021	70									
POSTE	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		VENISEY		FRÔTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
Mois	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)								
Janvier	2,8	75,8	2,7	99,2	2,5	113,2	2,2	105,4	2,3	175,4
Février	3,4	38,6	2,9	40,8	2,5	42,6	2,4	33,4	2,4	32,6
Mars										
Avril										
Mai										
Juin										
Juillet										
Août										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Décembre										
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>114,4</b>	<b>2,8</b>	<b>140,0</b>	<b>2,5</b>	<b>155,8</b>	<b>2,3</b>	<b>138,8</b>	<b>2,3</b>	<b>208,0</b>

Temp mini 14/02



## Températures 2012 et 2021 à Chargey les Gray et Venisey



La période de froid 2021 a été majoritairement moins froide et beaucoup moins longue que 2012 donc elle devrait être sans conséquences gravissimes sur les cultures.

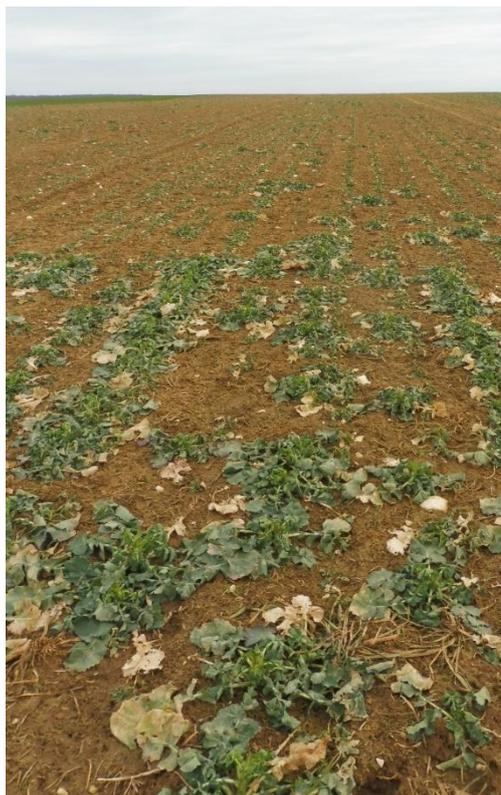


## COLZA

### Stade et état des cultures

Les colzas redémarrent. Les dégâts occasionnés par le gel devraient être minimes. Sauf peut-être au Nord Haute-Saône dans les secteurs sans neige et où les températures ont frôlé les -15°C. A suivre.

*Ressemis au second plan*



*Colza prêt à repartir*



Colza presque au stade D1



La tige n'est pas translucide donc elle n'est pas gelée



### Fertilisation azotée - Pesées de colza de sortie d'hiver

Il se peut que les colzas perdent encore quelques feuilles après l'épisode de gel.

#### **Conseil**

Apporter l'azote dès que possible.

#### Quelques stratégies d'apport d'azote sur colza

		Apports azotés		
		C2 -D1	D1-D2	D2-E
	<b>Dose X</b>	20/02	Fin fev – debut mars	Début avril
Colza moyen Potentiel moyen = 30 qx	<b>120 U</b>	<b>70 U</b>	<b>50 U</b> (Basamon 26 N – 32.5 SO3)	
Gros colza Potentiel élevé = 40 qx	<b>140 U</b>	<b>70 U</b>	<b>70 U</b> (+ passage spécifique soufre)	
Colza moyen Potentiel élevé = 40 qx	<b>160 U</b>	<b>80 U</b>	<b>80 U</b> (+ passage spécifique soufre)	
<b>Petit colza</b> Potentiel moyen = 40 qx	<b>180 U</b>	<b>80 U</b>	<b>60 U</b> (Basamon 26 N – 32.5 SO3)	<b>40 U</b>

### Désherbage

Pour des raisons de sélectivité, il est déconseillé d'utiliser Mozzar sur colzas en cours de montaison.

## **Insectes – Charançons de la tige - Grosse altise**

**Remettre les cuvettes en place, les charançons pourraient voler le week-end prochain.**

*Le sable du Sahara a été remplacé par de l'eau au lave-glace*



*Témoin non traité grosse altise à l'automne. Les galeries de grosse altise sont bien visibles. Ce sont les pieds vermoulus qui peuvent être endommagés par le gel ! A suivre*



*Traité grosse altise à l'automne. Les galeries de grosse altise sont rares.*



### **Conseil**

**Attendre le prochain bulletin. Nous connaissons la date de traitement du charançon de la tige et, si nécessaire, des larves de grosse altise.**

**Prévoir [BORAVI WG](#) 1 kg/ha + [Neutral](#) Optima 0.1% pour traiter les larves de grosses altise et charançon de la tige.**

**Prévoir un insecticide classique et peu cher pour traiter uniquement le charançon de la tige.**



## Stade et état des cultures

Les blés sont au stade plein tallage.  
Sur quelques parcelles, ils sont déjà dressés.

*Blé semé fin septembre dans un couvert de lin et tournesol*



*Blé de maïs semé à la mi-octobre*



*Blé inondé dans la vallée de l'ognon*



## Désherbage

### **Étape 1 : identifier les graminées.**

**Voir Agrosaône N°3**

*Tapis de raygrass dans un semis du 6/11  
Axial 1 l/ha sera efficace*



*Vulpins et raygrass dans le même semis du 6/11*



### **Étape 2 : évaluer la nécessité de désherber les graminées.**

**Voir Agrosaône N°2.**

### Etape 3 : Comment désherber les graminées si nécessaire ?

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



	3F	Tallage	1 N	2 N	DFE	Coût (€/ha)	IFT
<b>BLE TENDRE (/ TRITICALE)</b>							
Vulpin Saisissement ↓	LEVTO WG 0,3 à 0,4 kg + adj.					34 à 45	0,6 à 0,8
	Contre gaillet, bleuet, coquelicot : LEVTO WG 0,3 kg + GYGA 0,2 kg + adj.					50	1,35
	ATLANTIS PRO 0,9 l + ABAK 0,175 kg + adj.					70	1,3
	En forte pression gaillet, bleuet, coquelicot : LEVTO WG 0,3 kg + OCTOGON 0,18 kg + adj.					72	1,25
	ATLANTIS PRO 0,9 à 1,2 l + adj. ARCHIPEL DUO 0,8 l à 1 l + adj. COSSACK STAR 0,16 kg à 0,2 kg + adj.					36 à 48	0,6 à 0,8
						43	0,7
						52	0,8

Retenir les doses homologuées sur forte pression vulpin

Ray-grass Saisissement ↓	OTHELLO 1,2 à 1,5 l + adj.					52 à 65	0,8 à 1
	LEVTO WG 0,4 à 0,5 kg + adj.					46 à 57	0,8 à 1
	ATLANTIS PRO 1,2 à 1,5 l + adj.					48 à 60	0,8 - 1
	ARCHIPEL DUO 0,8 à 1 l + adj.					50 à 62	0,8 à 1
	COSSACK STAR 0,16 à 0,2 + adj.					52 à 65	0,8 à 1
	AXIAL PRATIC 0,9 à 1,2 l + adj.					32 à 42	0,75 à 1
	OCTOGON 0,175 kg + AXIAL PRATIC 0,9 l + adj.					68	1,39
	NIANTIC 0,35 KG + AXIAL PRATIC 0,9 l					72	1,45
	ARCHIPEL DUO 0,8 à 0,8 l + AXIAL PRATIC 0,9 l					46 à 81	0,9 à 1,6

Retenir la dose la plus élevée sur forte population de ray-grass

Restrictions d'usage sur sol drainés, se reporter au tableau de produits pour plus de détails



#### Désherbage mélange céréales / légumineuses

Le mélange ABAK 0,15 kg + AXIAL PRATIC 0,9 l + adj permet de désherber correctement les graminées type folle avoine, ray-grass et bromes et moyennement vulpin dans les mélanges blé + luzerne ou blé + lotier sans détruire les légumineuses. Une régulation de la légumineuse avec une spécialité de type Bofix est ensuite nécessaire.

	3F	Tallage	1 N	2 N	DFE	Coût (€/ha)	IFT
<b>BLE TENDRE (/ TRITICALE)</b>							
Brome Saisissement ↓	MONITOR 25 g + adj.					33	1
	LEVTO WG 0,3 kg + ATTRIBUT 40 g + adj.					50	1,3
	ATTRIBUT 60 g + adj.					23	1
	COSSACK STAR 0,2 kg + adj. puis ATTRIBUT 30 g + adj.					76	1,5
	(ATTRIBUT 30 g + adj) x 2					23	1
	LEVTO WG 0,3 kg + ATTRIBUT 30 g + adj. puis ATTRIBUT 30 g + adj.					57	1,6
	(GYGA 0,132 kg + adj) x 2					20	1
						58	1
						48	1
Folle avoine	FENOVA SUPER 0,8 l + Huile					28	0,7
	AGDIS 100 0,3 l + Huile					23	0,5
	AXIAL PRATIC 0,9 l + Huile					32	0,75
	AXIAL ONE 1 l + Huile						0,8
						42	1
Vulpin	Pas de solution de rattrapage en sortie hiver						

## Fertilisation azotée

RSH et exemples de calcul de dose d'azote à apporter : voir Agrosaône N°3.

Les coef b ont été réactualisés pour certaines variétés ([cliquez](#))

### Conseil

Des premiers apports ont été réalisés.

Le premier apport pourra avoir lieu aux alentours du 20 février. Priorité au désherbage des graminées s'il n'a pas été réalisé.

**Si le RSH est élevé, il est intéressant d'en tenir compte pour la dose totale.**

**Ne pas retarder le premier apport même en cas de RSH élevé.**

Stratégies d'apports possibles

Stratégie d'apports	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés				
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	Epi 1 cm	1-2 nœuds	Sortie dernière feuille
Dates approximatives		mi-février	1ere décade de mars	20/03	1ere décade d'avril	Fin avril
Si une météo pluvieuse se dessine puis pilotage	170 U	40 U	60 U		40 U	30 U
Si beau temps avec pluies bien réparties	170 U	40 U	100 U			30 U
Si une météo sèche se dessine puis pilotage	170 U	80 U	60 U			30 U
Si une météo sèche se dessine sans pilotage	170 U	80 U		90 U		

### Rappel des résultats 2020 :

Dans notre essai azote blé (sol profond), les résultats n'avaient pas été pronostiqués. Il n'y a pas eu d'impact de la sécheresse sur les dates d'apport. Les apports précoces n'ont rien apporté de plus que les apports tardifs qui n'ont reçu que très peu d'eau. La dose X calculée était la dose optimale.

Comme tous les ans, l'urée (azote la moins chère) fait jeu égal avec l'ammonitrate !

### Rendement brut qtx/ha Effet date d'apport



N°	MODALITES	5/2	Pluvio	21/2	Pluvio	6/3	Pluvio	11/3	Pluvio	25/3	Pluvio	17/4	Pluvio	RDT	brut net	GRH RDT
1	0 azote													76.4	a	37.4
2	2 - 150 Ammo			50				80				40		112.78	a, b	37.4
3	3 - 190 Ammo			75				75				40		115.04	a	36.0
4	4 - 190 Urée			75				75				40		114.44	a	36.0
5	5 - Pilotage total ammo -120 U					Plot 40				Plot 80				109.80	a, b	34.4
6	6 - 230 ammo		32 mm	80		9 mm		80		1 mm		3 mm		110.65	a	41.3
7	7 - 120 ammo		40	57 mm				40				40		104.14	b	26.7
8	8 - 190 ammo décalé							110				80		116.76	a	41.4
9	9 - 190 ammo précoce							110						114.55	a	39.2
10	10 - Pilotage partiel ammo 130 U			50						Plot 80				110.15	a, b	34.8
11	11 - Pilotage partiel 100 U			50				70						105.61	b	30.2
12	12 - Pilotage total ammo 120 U							Plot 40		Plot 80				104.91	b	29.5
13	Surfertilisé 260 U	50		90										114.69	a	39.3
14	0 azote													78.0		

Blé semé sous couvert de luzerne régulée  
Potentiel = 80 qx – Dose X 190 unités

WEBINAIRE GRANDES CULTURES – VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020

### Rendement net qtx/ha 150€ /tonne – 77 cts / U N



N°	MODALITES	5/2	Pluvio	21/2	Pluvio	6/3	Pluvio	11/3	Pluvio	25/3	Pluvio	17/4	Pluvio	rdt net
1	0 azote													75.4
2	2 - 150 Ammo			50				60				40		102.62
3	3 - 190 Ammo			75				75				40		102.96
4	4 - 190 Urée			75				75				40		103.81
5	5 - Pilotage total ammo -120 U					Plot 40				Plot 80				101.07
6	6 - 230 ammo		32 mm	80		9 mm		80		1 mm		3 mm		102.66
7	7 - 120 ammo		40	57 mm				40				40		95.41
8	8 - 190 ammo décalé							110				80		105.69
9	9 - 190 ammo précoce							110						103.48
10	10 - Pilotage partiel ammo 130 U			50						Plot 80				101.94
11	11 - Pilotage partiel 120 U			50				70						97.88
12	12 - Pilotage total ammo 120 U							Plot 40		Plot 80				96.18
13	Surfertilisé 260 U	50		90										99.18
14	0 azote													

WEBINAIRE GRANDES CULTURES – VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020

## Soufre

Voici une grille qui permet de raisonner les apports de soufre sur céréales.

**Le besoin en soufre du blé se situe aux alentours de 0,55 kg SO<sub>3</sub>/q.**

Grille de préconisations (kg SO<sub>3</sub>/ha) pour les situations sans apports réguliers de MO.

	Pluviométrie 1/10 au 1/03	Objectif rendement 70-80 q/ha		Objectif rendement 55 q/ha	
		Précédent apport de soufre > 60 kg SO <sub>3</sub> /ha	Autres situations	Précédent apport de soufre > 60 kg SO <sub>3</sub> /ha	Autres situations
<b>Risque élevé, sols superficiels filtrants :</b> argilo- calcaire superficiel, sol sableux, limon caillouteux à silex	> 250 mm	50	50	40	40
	< 250 mm	20	30	0	20
<b>Risque moyen :</b> argilo- calcaire moyen, limons, limon sableux battant (teneur MO faible)	> 400 mm	40	40	30	30
	normale	20	30	0	20
	< 300 mm	0	20	0	0
<b>Risque faible :</b> sol profonds sains, limon argileux profond, limon franc	> 400 mm	30	30	20	20
	normale	0	20	0	0
	< 300 mm	0	0	0	0

Source : Arvalis – Institut du végétal

**Exemple 1 :** Blé de colza en parcelle argilo-calcaire superficiel. La pluviométrie entre le 1/10 et le 1/03 est de 290 mm.

**La quantité de soufre à apporter est de 40 unités.**

**Exemple 2 :** Blé de colza en parcelle limon argileux profond. La pluviométrie entre le 1/10 et le 1/03 est de 235 mm.

**Dans ce cas, l'apport de soufre n'est pas justifié.**

## Conseil

**La pluviométrie enregistrée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 est plutôt élevée (proche ou supérieure à 400mm) et au-dessus de la moyenne des 7 dernières années.**

**Le mois de février n'est pas terminé, nous réactualiserons le cumul de pluie dans les prochains bulletins.**

**Des impasses ne sont pas conseillées cette année dans les sols filtrants et superficiels.**

**Quelle que soit la situation, ne pas dépasser 40 unités de soufre.**

**Les carences en soufre peuvent être corrigée avec par exemple de la kieserite après apparition des symptômes.**



## ORGE HIVER

### Stade et état des cultures

Stade plein tallage sur l'ensemble des parcelles.

### Désherbage

*Vulpie dans une orge – aucune solution pour désherber cette graminée*



### Comment désherber les graminées si nécessaire ?

Sur orge, il ne reste plus guère de solutions pour désherber les graminées.

Il ne reste que la spécialité [Axial Pratic](#), encore efficace sur Ray Grass et Folle Avoine.

Sur vulpin, les efficacités d'[Axial Pratic](#) sont très médiocres donc son utilisation ne sera pas rentabilisée.

ORGE D'HIVER				
Ray-grass (sur population sensible aux DEH*)	AXIAL PRATIC 0,9 à 1,2 l + Huile	Eviter les périodes de gel	32 à 42	0,75 à 1
Vulpins Brome Vulpie	Pas de solution de rattrapage en sortie hiver			
Folle avoine	AXIAL PRATIC 0,9 l + Huile	Intervenir sur folle avoine levée	32	0,75

## **Fertilisation azotée**

Voir Agrosaône N°3 quelques exemples de calcul de dose d'azote à apporter.

### **Conseil**

Des premiers apports ont été réalisés.

Le premier apport pourra avoir lieu aux alentours du 20 février. Priorité au désherbage des graminées (ray-grass ou folle avoine) s'il n'a pas été réalisé.

Voici quelques exemples de stratégies d'apport en fonction de l'utilisation des graines d'orge (brasserie ou fourragère).

	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés		
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	1-2 nœuds
Stratégie d'apports	Dates approximatives	mi-février	1ere décade de mars	1ere décade d'avril
orge de brasserie	140 U	80 U	60 U	
orge fourragère	140 U	50 U	50 U	40 U

## **Soufre**

### **Conseil**

Des impasses ne sont pas conseillées cette année dans les sols filtrants et superficiels. Quelle que soit la situation, ne pas dépasser 40 unités de soufre.



## ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

Vérifiez l'état des orges semées à l'automne avant d'envisager toute intervention.



## ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2021

**Une période plutôt sèche semble s'installer.**

**Attendre que les sols soient complètement dégelés pour laisser l'eau de surface s'infiltrer et laisser les parcelles ressuyer.**

**Le gel structure le sol : pour celles et ceux qui le peuvent, éviter de trop travailler le sol et ainsi conserver la structure de sol.**

### DATE DE SEMIS

La date de semis est déterminée par l'état du sol. Il faut attendre que le sol soit bien ressuyé avant d'entamer une préparation de sol et de semer (vérifier à l'aide d'une bêche). La température du sol conditionne la vitesse de levée.

Il est aussi possible de semer sur un sol gelé superficiellement. Cependant, si l'orge de printemps a été introduite pour gérer des situations avec vulpins, attention à ne pas semer trop tôt.

Limiter le tassement pour permettre un bon enracinement en réalisant un minimum de passages lors de la préparation.

**La période de semis optimale est comprise entre le 20 février et le 15 mars.**

Il est préférable de retarder la date de semis, même au-delà du 15 mars, si le sol n'est pas suffisamment ressuyé.

### DENSITÉ DE SEMIS

Compte tenu de la durée de son cycle, les capacités de tallage de l'orge de printemps sont limitées, Mais attention une densité trop élevée augmente le risque de verse et peu diminuer le calibrage.

	<b>Sol ressuyé Non caillouteux</b>	<b>Sol humide, mottes, cailloux</b>
<b>Limons</b>		
Pieds levés	250 pieds/m <sup>2</sup>	300 pieds/m <sup>2</sup>
Dose de semis conseillée	300 grains/m <sup>2</sup>	350 grains /m <sup>2</sup>
<b>Sols séchants (argilo- calcaires superficiels)</b>		
Pieds levés	300 pieds/m <sup>2</sup>	400 pieds/m <sup>2</sup>
Dose de semis conseillée	350 grains /m <sup>2</sup>	450 grains /m <sup>2</sup>

Source : Arvalis – Institut du végétal



**Après le 15 mars, augmenter la densité de semis de 1 % par jour de retard.**



## SOJA

### PREPARER LA CAMPAGNE 2021

Voir Agrosaône N°3



## TOURNESOL

### PREPARER LA CAMPAGNE 2021

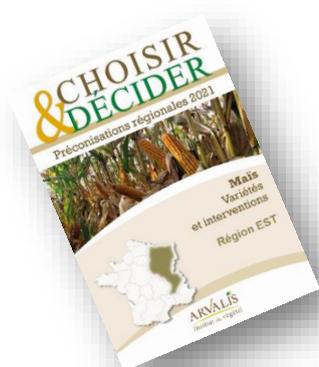
Voir Agrosaône N°3



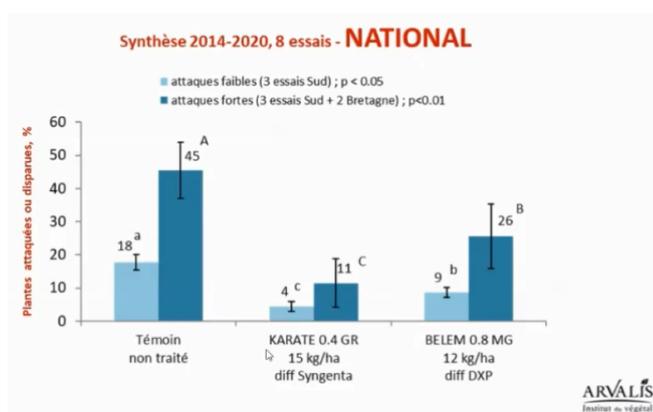
## MAIS

### PREPARER LA CAMPAGNE 2021

Télécharger le guide maïs Arvalis 2021 ([cliquez](#))



### **Efficacité des insecticides micro-granulés sur taupins**





## POIS de printemps

Une période plutôt sèche semble s'installer.

Attendre que les sols soient complètement dégelés pour laisser l'eau de surface s'infiltrer et laisser les parcelles ressuyer.

Le gel structure le sol : pour celles et ceux qui le peuvent, éviter de trop travailler le sol et ainsi conserver la structure de sol.

### DATE DE SEMIS

Les semis peuvent débuter mi-février, la période optimale s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour la Nièvre, la Saône-et-Loire ainsi que la plaine du Jura, et jusqu'au 15 mars pour l'Yonne, la Côte d'Or et la Haute-Saône. Au-delà du 10 avril, le risque d'obtenir un mauvais rendement devient trop important. L'idéal est de semer le plus tôt possible sur un sol bien ressuyé.

### DENSITÉ DE SEMIS

	Densité de semis (grains/m <sup>2</sup> )
Sol limoneux	80 - 90
Sol caillouteux	90
Sol de craie	100 - 110



### Choix de l'interculture

Dans les zones vulnérables, les sols ont l'obligation d'être couverts une partie de l'hiver. Avant un pois de printemps, éviter les couverts à base de légumineuses qui maintiennent les champignons du sol (Pythium, fusariose, mildiou, Aphanomyces, ...). Préférer les couverts à base de graminées, de crucifères ou de phacélie. Ils peuvent être utilisés seuls ou en mélange.

## Désherbage

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Exemples de programmes désherbage



Semis	Levée	1 paire de feuilles écailleuses	2 feuilles	Coût (€/ha)	IFT
<b>Renouée des oiseaux, gaillet, crucifères et chénopodes (faible infestation)</b>					
CHALLENGE 600 1,5 l + NIRVANA S 2 l				69	0,8
			CORUM 1 à 1,25 l + DASH HC 1 à 1,25 l (+ PROWL 400 0,8 à 1 l si pression renouées)	66 à 82	0,8 à 1
CHALLENGE 600 2 l + STALLION SYNC TEC 2 l				78	1,1
<b>Morelle noire, arroche, renouées des oiseaux, fumeterre</b>					
NIRVANA S 3,5 à 4 l				65 à 74	0,8 à 0,9
<i>Retenir la dose la plus forte sur crucifères ou ombellifères (éthuse)</i>					
<b>Renouées, fumeterre, pensée, véronique, gaillet</b>					
PROWL 400 1,5 l			BASAGRAN SG 0,4 à 0,6 kg + PROWL 400 1 l	55 à 65	1,1 à 1,3
CHALLENGE 600 3 l			BASAGRAN SG 0,4 à 0,6 kg + PROWL 400 1 l	97 à 107	1,3 à 1,4
<b>Crucifères, renoués, gaillet, pensée (forte densité)</b>					
			BASAGRAN SG 0,4 à 0,6 kg + PROWL 400 1 l ou 2 passages à 0,3 kg + 0,5 l	34 à 44	0,6 à 0,8
			CHALLENGE 600 0,5 l + BASAGRAN SG 0,3 kg * puis (si relevées)	26 à 53	0,3 à 0,8
			BASAGRAN SG 0,4 kg + PROWL 400 0,5 l		
NIRVANA S 3 l			CORUM 0,8 à 1 l + DASH HC 0,8 à 1 l	105	1,3

\* Mélange non recommandé par les firmes. Son utilisation se fera sous la responsabilité de l'utilisateur. Possibilité de remplacer CHALLENGE 600 0,5 l + BASAGRAN SG 0,3 kg par NIRVANA S 1,8 l + BASAGRAN SG 0,5 à 0,8 kg ou CHALLENGE 600 0,25 l + BASAGRAN SG 0,15 kg + PROWL 400 0,25 l (sous la responsabilité de l'utilisateur).



## POIS d'hiver

### Désherbage

*Vérifier l'état de la culture avant toute intervention.*



## Féverole d'hiver

Les féveroles d'hiver sont assez sensibles au gel, à suivre.

*Vérifier l'état de la culture avant toute intervention.*

*Féverole après les gelées, il faudra être patient pour savoir si elle est viable*





# Féverole de printemps

Une période plutôt sèche semble s'installer.

## DATE DE SEMIS

La période de semis optimale s'étend de la mi-février à la mi-mars. L'idéal est de semer le plus tôt possible sur un sol bien ressuyé à au moins 5 cm de profondeur et de bien enfouir la graine.

## DENSITÉ DE SEMIS

	Densité de semis (grains/m <sup>2</sup> )
Sol limoneux	40 - 45
Sols argileux ou caillouteux	45 - 50



### Choix de l'interculture

Dans les zones vulnérables, les sols ont l'obligation d'être couverts une partie de l'hiver. Avant une féverole de printemps, éviter les couverts à base de légumineuses qui maintiennent les champignons du sol (pythium, fusariose, mildiou, ...). Préférer les couverts à base de graminées, de crucifères ou de phacélie. Ils peuvent être utilisés seuls ou en mélange. La féverole n'est pas sensible à l'Aphanomyces et ne multiplie pas ce champignon.

## Désherbage

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté  
Exemples de programmes désherbage

Exemples de programmes sur féveroles de printemps et rattrapage sur féverole d'hiver



					Coût (€/ha)	IFT
	Semis	Levée à 1 feuille	2 feuilles	4 feuilles		
<b>Renouée des oiseaux, gaillet, crucifères, coquelicots, laiterons</b>						
Féverole de printemps	CHALLENGE 600 2 I + NIRVANA S 2 I + CENTIUM 36 CS 0,15 I				103	1,54
<b>Coquelicot, matricaire, laiteron, véronique perse</b>						
Féverole de printemps	CHALLENGE 600 3 I + PROWL 400 1,5 I				82	1,25
<b>Coquelicot, matricaire, laiteron, crucifères, stellaire</b>						
Féverole de printemps	CHALLENGE 600 2 I		CORUM 0,6 l/ha + Huile 1%  Attention au manque de sélectivité !		82	1,1
<b>Laiteron, éthuse, crucifères, fumeterre, faible pression gaillet, coquelicot et véroniques</b>						
Féverole de printemps et féverole d'hiver			CORUM 0,6 l/ha + Huile 1%	CORUM 0,8 l/ha à 1,25 l/ha + Huile 1% CORUM 0,6 l/ha + Huile 1%	65 à 85 85	0,65 à 1

Sur zones de captage, appliquez CORUM à partir du 15/03 pour protéger la ressource en eau.



### LUZERNE

Apporter le soufre sur les luzernes : par exemple 150 kg/ha de polysulfate.

*Luzerne semée à l'automne 2020, elle résistera au gel*



### Méteils d'hiver

Apporter 60 unités d'azote.

**Soufre : des impasses ne sont pas conseillées cette année dans les sols filtrants et superficiels. Quelle que soit la situation, ne pas dépasser 40 unités de soufre.**

*Triticale avoine vesce pois féverole bio*



## Méteils de printemps

**Les méteils de printemps n'ont pas fait de miracles en 2020 car semés en mars pendant la période de sécheresse. Les conditions météo seront peut-être plus favorables ce printemps.**

Quelques exemples de mélanges à semer au printemps ([extrait du guide technique des mélanges fourrager – AFPF](#)).

	Espèces	Densité de semis (grains/m <sup>2</sup> )	Densité de semis (kg/ha)	Aptitude à aller jusqu'au grain	Coût moyen des semences du mélange avec 100% du commerce (€/ha)
Mélanges de Printemps avec majorité de céréales	Avoine	150	55	Oui	De 204
	Pois fourrager	15	De 15 à 45		à 295
	Féverole	15	De 60 à 90		
	Avoine	120	44	Non	De 134
	Pois fourrager	15	De 15 à 45		à 187
	Vesce	20	13		

Le coût moyen du mélange dépend de la densité de semis qui est maximisé, les céréales (prix généralement le plus bas) ou les légumineuse (prix généralement le plus élevé).

Les tarifs utilisés sont : la vesce à 2,2 €/kg, l'avoine à 1,8 €/kg, le triticale à 1,5 €/kg, le pois à 1,75 €/kg et la féverole à 1,3 €/kg.

## LUZERNE : SEMIS DE PRINTEMPS

Attendre début mars pour semer.



## Le bail à ferme en Haute-Saône en 10 points (B. Laucou)



### UN PEU D'HISTOIRE

- Instauration par le Parlement à l'unanimité en 1946 pour contribuer à développer la production agricole.
- Pour répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation (sécurisation) et faire de l'agriculture un pilier de l'économie française.
- Mais encadrement du contrat pour protéger à la fois le propriétaire et le locataire.

Les textes concernant le statut du fermage font partie du Code Rural. Les dispositions générales du statut du fermage sont définies par les articles L.411-1 et suivants et R.411-1 et suivants.

### 1 - Le prix du fermage est encadré, sa révision aussi

- Le prix du fermage est fixé entre propriétaires (= le bailleur) et l'exploitant (= le preneur).
- Il doit être en cohérence avec l'arrêté préfectoral (2 octobre 2013) qui fixe les minima et maxima applicables dans le département.
- Les prix sont réévalués sur la base d'un indice des fermages établi au niveau national.
- Les montants varient selon les atouts et contraintes de la parcelle, selon des modalités fixées à partir d'un barème étalonné sur 100 points (arrêté préfectoral du 28 janvier 2010).
- Si le montant du fermage est inférieur ou supérieur à 10 % de ces valeurs de référence, le bailleur ou le preneur peut demander la révision la troisième année du bail.
- Les montants peuvent être révisés lors du renouvellement du bail (toujours dans les mêmes fourchettes).

### 2 - Le bail à ferme est renouvelable

- La durée minimale du bail à ferme est de 9 ans.
- Cependant, ce bail peut être d'une durée plus longue (18 ans, 25 ans, bail de carrière jusqu'à la retraite de l'exploitant).
- Le droit de renouvellement est tacite en l'absence de congé rural délivré à la demande du bailleur. A l'issue des 9 ans, le bail est automatiquement renouvelé (cela ne veut pas dire que le propriétaire ne peut pas s'y opposer !).
- Le bail est valable qu'il soit écrit, notarié ou verbal.
- En cas de bail verbal, le bail est soumis à l'ensemble des règles figurant dans le « contrat type départemental de bail à ferme » annexé à l'arrêté du 28 janvier 2010.
- Pour faciliter les liens qui unissent bailleur et preneur, il est obligatoire d'établir un bail écrit.

### 3 - Il existe des contrats plus courts que le bail rural

- Des conventions plus courtes permettent de lier un propriétaire et un exploitant.
- Il s'agit de conventions et non de fermage, on recense :
  - les CMD (contrat de mise à disposition), la gestion de ces contrats est assurée par la SAFER pour le compte d'un propriétaire.
  - le prêt à usage ou commodat, il s'agit d'un prêt sans contrepartie financière.
  - le contrat de prise en pension d'animaux.
- Il ne permet pas l'installation d'un jeune.
  - les conventions pluriannuelles de pâturage, d'un minimum de 5 ans. Elles permettent l'installation d'un jeune.

### 4 - Si la parcelle est trop petite, je ne peux pas la louer en bail rural : Oui et Non

- La location de certaines parcelles peut bénéficier de certaines dérogations :
  - Cultures de natures horticoles, maraîchage et pépinière : 15 ares
  - Parcelles sur secteurs non remembrés : 30 ares
  - Parcelles sur secteurs remembrés : 50 ares
- Mais attention, si les parcelles concernées sont enclavées dans l'exploitation du preneur, le seuil est de 1 are.
- La totalité des biens loués par un même propriétaire (bailleur) est réputée constituer une seule parcelle quels que soient leur localisation ou le moment de leur location.

### 5 - Les exploitants doivent respecter des obligations sous peine de perdre leurs droits

Le preneur doit respecter certaines obligations, notamment :

- Payer un loyer (fermage)
- Exploiter le bien pour y exercer une activité agricole
- Avertir le bailleur de toute usurpation du bien agricole par un tiers (appropriation indue)
- Respecter des pratiques culturelles (cahier des charges) dans le cas d'un bail rural environnemental
- Obtenir une autorisation écrite et expresse du bailleur pour effectuer tout changement non prévu par le contrat de bail et visant à améliorer l'exploitation : par exemple retourner une prairie pour la transformer en culture
- Informer le bailleur en cas d'échange parcellaire entre exploitants

### 6 - La reprise du bien loué obéit à certaines règles, la résiliation aussi

- Le propriétaire peut reprendre le bien loué à son expiration s'il souhaite l'exploiter ou le faire exploiter par un membre de sa famille.
- Le propriétaire peut résilier le bail pour y construire une maison ou si les terrains sont situés en zone constructible et qu'un projet de construction est en cours.
- Le propriétaire peut ne pas renouveler ou limiter le renouvellement du bail quand son preneur a atteint ou va atteindre l'âge de la retraite.

Dans ces cas, le propriétaire doit donner congé à son exploitant par huissier de justice.

- Le propriétaire peut obtenir la résiliation du bail quand son exploitant compromet la bonne exploitation du bien loué ou cède l'exploitation du bien (sauf échange) ou le sous loue.
- Le propriétaire peut obtenir la résiliation du bail environnemental en cas de non-respect par le locataire des clauses visant la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, etc.

Dans ces cas il faut obtenir en cas de litiges une décision de justice,

- Des résiliations à l'amiable peuvent intervenir à tout moment.

### 7 - Des échanges sont possibles entre exploitants

- L'échange (échange en jouissance) entre exploitant est permis pour assurer une meilleure exploitation de la parcelle. Cet échange doit se faire après information du bailleur.
- Le bail peut être cédé à son époux(se), partenaire de Pacs ou un descendant avec l'autorisation préalable du bailleur ou du tribunal des baux paritaire.
- Si les époux sont co-titulaires du bail, la prolongation du bail peut être demandée jusqu'à la retraite du plus jeune (celui qui reste sur l'exploitation doit demander au bailleur l'autorisation de continuer le bail seul)

### 8 - Les impayés sont sanctionnés

- Le fermier doit payer son fermage en temps et en heure,
- Le défaut de paiement après deux mises en demeure restées infructueuses entraîne la résiliation du bail.

### 9 - Les améliorations et travaux conséquents sur la parcelle sont indemnisés, les dégradations aussi

- Les améliorations conséquentes doivent être autorisées par le propriétaire, sinon l'exploitant ne pourra pas demander d'indemnités à la fin du bail.
- Si le fermier a eu un accord du propriétaire, les travaux peuvent être indemnisés de la valeur des travaux, déduction faite des amortissements dont la durée varie selon les travaux.
- Si l'exploitant dégrade la parcelle, le propriétaire peut demander réparation.
- Il est nécessaire de dresser un état des lieux complet à l'entrée de l'exploitant pour clarifier la situation à la sortie.

### 10 - En cas de litige, c'est le tribunal paritaire des baux ruraux qui est compétent

- C'est une juridiction spécialisée quand aucun recours amiable n'est trouvé.
- C'est un tribunal du ressort du tribunal de proximité (c'est une chambre du tribunal judiciaire)
- C'est 1 juge professionnel + 2 juges assesseurs représentant les bailleurs et deux représentants les preneurs.
- L'intérêt de cette juridiction repose sur une étape de conciliation obligatoire.
- Comme pour d'autres décisions judiciaires, elles peuvent être contestées auprès de la Cour d'Appel, puis la Cour de Cassation. Heureusement, dans la plupart des cas, un terrain d'entente est trouvé entre temps.

### Pour aller plus loin ...

L'arrêté N°05215 du 28 janvier 2010 est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/content/download/5776/36180/file/Consulter%20l%E2%80%99arr%C3%AAt%20du%2028%20janvier%202010%20portant%20application%20du%20statut%20des%20baux%20ruraux.pdf>

L'arrêté constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2020 est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/content/download/31983/226739/file/2020%20ARRETE%20DDT%20192%20DU%2027%2007%202020%20INDICE%20DES%20FERMAGES.pdf>

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône  
17 quai Yves Barbier - BP 20189  
70004 VESOUL  
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

**Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...**



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

